



## RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction des Lycées

Affaire suivie par :  
Eric MAZO  
emazo@maregionsud.fr

Mesdames, Messieurs  
les Chefs d'établissement des lycées  
publics

Marseille, le 15 mars 2020

N/Réf. : JPM/EM/COVIDN1

Objet : Continuité éducative numérique

Madame la Provisure, Monsieur le Provisur,

La continuité éducative actuellement requise par le plan gouvernemental de lutte contre le COVID-19, repose notamment sur le recours aux outils numériques et à leur permanence de fonctionnement.

La présente note a pour objectif de vous préciser les modalités d'intervention de la Région en matière de continuité des services numériques qu'elle propose à la communauté éducative et dont elle a la charge dans les lycées ; ces modalités s'appliquent à compter du 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre ; elles sont complémentaires avec les dispositifs que peut mettre en œuvre l'Etat avec le concours des DANE et des DSI académiques.

***S'agissant des services en ligne éducatifs de la Région et de l'environnement numérique ATRIUM :*** L'ensemble des outils autour d'ATRIUM est centralisé sur un datacentre régional sécurisé, et est administré et supervisé en permanence par une équipe dédiée de la Direction des lycées (Unité de l'ingénierie numérique éducative – Service de L'ingénierie, de l'Equipement et du Numérique Educatifs - SIENE), elle-même placée en télétravail. Ces outils ne nécessitent nullement l'intervention des agents STIL pour fonctionner tant dans les établissements qu'à l'extérieur, et ne sont aucunement tributaires du bon fonctionnement des réseaux locaux d'établissement; vous trouverez en annexe un rappel synthétique de l'ensemble des possibilités de l'écosystème ATRIUM dans le cadre de la continuité éducative.

.../...

Hôtel de Région  
27, place Jules-Guesde  
13481 Marseille Cedex 20  
Téléphone : 04 91 57 50 57  
Télécopie : 04 91 57 51 29  
[www.maregionsud.fr](http://www.maregionsud.fr)

Il est à noter que sont également centralisés et télé-administrés les pare-feu des réseaux locaux (hors administratif couvert par EOLE/AMON), l'administration des bornes WIFI, les sauvegardes des serveurs locaux.

*S'agissant des infrastructures informatiques locales dans les lycées :* Celles-ci reposent sur plusieurs composants essentiels :

- **L'accès internet** du lycée transite par un routeur supervisé en central, avec déclenchement d'alerte automatique en cas de panne. La résolution peut être assurée par le SIENE, par l'opérateur, ou par une intervention physique si nécessaire, typiquement assurée par l'agent STIL.
- **Les serveurs locaux :** Ils sont également supervisés en central et télé-administrables tant par l'équipe centrale que par l'agent STIL à distance.
- **Les équipements réseaux (switch) :** Ils permettent notamment l'interconnexion des postes de travail et imprimantes de l'établissement. Ils peuvent être également télé-administrés.
- **Les postes de travail :**
  - o **Pour le domaine pédagogique :** ils peuvent être supervisés par l'agent STIL à distance ; néanmoins, au regard du nombre d'ordinateurs présents dans chaque lycée, et du fait de l'absence des élèves à compter du 16 mars, une panne sur un ordinateur pédagogique devra être signalée comme à l'habitude par GLPI, mais ne sera pas traitée durant cette période. L'utilisateur devra utiliser un autre poste.

En cette période, je vous remercie par ailleurs de ne pas demander l'installation de nouveau logiciel, considérant que les logiciels utiles sont déjà installés.

- o **Pour le domaine administratif :** S'inscrivant dans un environnement spécifique éducation nationale non maîtrisé par la Région, ces équipements ne sont pas supervisés par cette dernière. En cas de panne matérielle d'un poste dit « sensible », à savoir typiquement le poste fixe d'un membre de l'équipe de Direction, l'agent STIL pourra intervenir sur signalement si aucune solution alternative n'est trouvée (utilisation d'un autre poste administratif) ; toutefois la prise en charge de la partie logicielle demeure de la responsabilité des services académiques qu'il conviendra que l'établissement saisisse. L'agent STIL veillera néanmoins à vous apporter le maximum d'assistance dans la limite de ses possibilités.

Compte-tenu des éléments qui précèdent, le travail des agents STIL sera organisé de la façon suivante :

- Les agents STIL se mettent en télétravail dès ce lundi 16 mars et resteront joignables par les équipes de Direction pendant les horaires de travail habituels, par téléphone voire en audio/visioconférence. Nous insistons sur toute la disponibilité demandée à chaque agent STIL en soutien aux équipes de Direction. En cas d'indisponibilité, le Chef d'établissement pourra escalader vers le Chef de secteur STIL, lui-même en télétravail.
- Si nécessaire, l'agent STIL pourra intervenir dans l'établissement pour récupérer les équipements et éléments utiles à son télétravail. Il se signalera pour cela au Chef d'établissement.

- La mission première de l'agent STIL sera de s'assurer à distance du bon fonctionnement des infrastructures de leurs lycées de responsabilité, avec l'aide si nécessaire de l'équipe centrale de la Région. et d'apporter des réponses techniques aux équipes de Direction.
- Il pourra le cas échéant intervenir physiquement sur l'un des organes sensibles cités plus haut, à la condition d'un accord expresse de sa hiérarchie, d'un accord expresse du Chef d'établissement, et uniquement si cette intervention est d'une nécessité absolue pour la continuité éducative.
- En cas d'indisponibilité de l'agent STIL, un autre agent STIL pourra être missionné sous la coordination du Chef de secteur STIL, pour la télé-administration ou pour une intervention absolument nécessaire.
- En cas de nécessité, l'intervention de prestataire missionné par la Région pourra être organisée nonobstant la disponibilité de celui-ci, et avec l'accord expresse du Chef d'établissement.

Veillez noter qu'en dehors des activités d'administration à distance ci-avant détaillées, les agents STIL pourront également être amenés sous coordination du Service SIENE, à réaliser des opérations télé-travaillées de mise à jour et d'évolution des infrastructures qu'ils auraient eu à réaliser en conditions normales.

***S'agissant des élèves qui ne seraient pas équipés informatiquement à leur domicile:***

- Pour les établissements ayant adhéré aux manuels numériques, cela peut concerner les élèves de terminale générale ou technologique, de 2ème année de CAP, ou de première et terminale professionnelle : Ces établissements peuvent disposer à ce jour d'un stock de tablettes suffisant ; dans ce cadre, ils peuvent prendre l'initiative d'un prêt aux élèves dont ils jugeraient en avoir la nécessité. En cas de stock insuffisant, l'établissement pourra solliciter le SIENE en écrivant à [l-ec@maregionsud.fr](mailto:l-ec@maregionsud.fr). Il pourra alors procéder à des livraisons dans la mesure des stocks disponibles (quelques centaines d'unités) et des conditions de déplacement autorisées.
- Pour les établissements n'ayant pas adhéré aux manuels numériques, un tel besoin peut être couvert à l'initiative de l'établissement dans le cadre de son fond social, étant rappelé le recours par ailleurs à la reprographie des documents sous format papier pour les élèves et les parents qui n'ont pas d'accès numérique (Cf. circulaire MEN du 13 mars 2020).

Espérant à ce stade vous avoir apporté le maximum d'éléments sur le sujet du numérique, soyez assuré de toute la mobilisation à vos côtés des équipes de la Direction des lycées pour le maintien de notre mission commune de service public tout autant dans l'exemplarité que dans la protection collective de notre communauté éducative, de ses agents publics et de nos collaborateurs.

Veillez agréer, Madame la Provisure, Monsieur le Provisur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Pierre MASSIERA  
Directeur

ANNEXE  
Rappel synthétique des possibilités de l'écosystème ATRIUM  
Continuité pédagogique

[www.atrium-sud.fr](http://www.atrium-sud.fr) propose avec un seul identifiant à chaque membre de l'établissement, personnels, élèves, parents, bon nombre d'outils et services utiles à un enseignement à distance :

### 1. Les outils

Avec la fonction DOCUMENTS, on peut déposer et échanger simplement des documents dans des répertoires organisés par le professeur ou un personnel administratif.

Avec la fonction CASIER, les devoirs des élèves peuvent être déposés sur ATRIUM.

Avec LIFERAYSYNC, les documents ATRIUM peuvent être synchronisés avec la tablette ou le PC personnel, pour être consultés ou manipulés hors ligne.

Avec la MESSAGERIE interne, ATRIUM permet d'échanger entre utilisateurs, dans la classe, dans un groupe d'élèves ou un groupe administratif, avec les parents, sans même disposer d'email, mais avec réplication sur la boîte aux lettres personnelle ou professionnelle par défaut.

Ces fonctionnalités sont donc utiles tout autant pour la continuité pédagogique Professeurs/élèves/parents, que pour la continuité du fonctionnement administratif de l'EPL. Il est à noter que les échanges inter-établissements sont également possibles avec ATRIUM.

### 2. Les manuels numériques

Avec la fonction CORRELYCE, ATRIUM permet aux enseignants et élèves d'accéder en ligne à TOUS LEURS MANUELS NUMÉRIQUES, et bien sûr de les télécharger sur leur tablette ou leur PC si ce n'est pas déjà fait, pour un usage hors ligne.

### 3. Les ressources en lignes

Toujours avec CORRELYCE, les ressources pédagogiques suivantes sont accessibles par TOUS LES ELEVES ET PROFESSEURS :

- **ENSEIGNO** (ex MAXICOURS) : Site d'accompagnement scolaire couvrant toutes les matières jusqu'à la terminale et l'enseignement professionnel (travail en autonomie ou organisé par le professeur)
- **ANNABAC** : Site de révision avec annales, exercices corrigés et fiches de cours pour tous les niveaux, de la seconde à la terminale (travail en autonomie)
- L'encyclopédie **UNIVERSALIS** et UNIVERSALIS Junior
- **Le MONDE** et ses archives, pour suivre l'actualité et pour des dossiers de fond, préparer des exposés, etc.
- **MADMAGZ** pour créer des magazines scolaires

Selon l'établissement, l'accès à la plateforme d'apprentissage **MOODLE** ou **CHAMILO** s'effectue par ATRIUM, de même que l'accès à **PRONOTE** et notamment son cahier de texte pour les élèves.

### 4. L'assistance

ATRIUM dispose d'une aide en ligne où toutes ses fonctionnalités sont détaillées. Les « administrateurs » ATRIUM, référents numériques le plus souvent, bénéficient d'un forum dédié pour échanger directement avec la Région et les équipes de développement et d'assistance.